

*Avertissement :*  
*Amnesty International défend des individus sans prendre position*  
*ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## SYRIE

### **CRAINTES DE TORTURE DÉTENTION AU SECRET PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ PROCÈS INIQUÉ PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ**

**Riad Drar al Hamood (h), 51 ans, professeur d'arabe et membre actif des Comités pour le renouveau de la société civile**

### **ACTION URGENTE**

**DOCUMENT PUBLIC  
MDE 24/077/2005  
AU 223/05  
ÉFAI**

**Londres, le 31 août 2005**

Riad Drar al Hamood, un militant de la société civile, a été arrêté le 4 juin et est détenu au secret et à l'isolement dans la prison d'Adhra, située près de Damas, la capitale de la Syrie. Il risque fort d'y subir des actes de torture. Il souffre d'une hypertension liée à son diabète, pour laquelle il a besoin d'un traitement adapté. On ignore s'il bénéficie de ce traitement, en l'absence duquel sa vie est en danger. Il a reçu une visite après son arrestation, mais personne n'a été autorisé à le voir depuis lors, pas même son médecin.

Riad Drar al Hamood a été appréhendé après avoir fait un discours lors des obsèques de Sheikh Muhammad Mashuq al Khiznawi, un éminent spécialiste de l'Islam qui avait été enlevé et torturé à mort. Deux heures après son arrestation, des membres des forces de sécurité ont fait une descente à son domicile et ont saisi des livres et des exemplaires des cours qu'il dispensait.

Selon les informations reçues, Riad Drar al Hamood a été inculpé d'«*incitation aux luttes de factions*», charge souvent retenue contre les défenseurs des droits humains et les militants qui cherchent à promouvoir le respect des droits des Kurdes de Syrie. Il doit être jugé par la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité.

Riad Drar al Hamood est un membre actif des Comités pour le renouveau de la société civile, un réseau non autorisé de personnes qui débattent de questions liées à la politique et aux droits humains.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Sheikh Muhammad Mashuq al Khiznawi, connu pour ses opinions modérées, a été enlevé le 10 mai par des personnes qui, semble-t-il, étaient des agents d'*Al Mukhabarat al Askariyya* (Service des renseignements militaires). Son corps a été remis à ses proches le 1er juin par des membres de ce service, qui ont prétendu qu'il avait été tué par des suspects de droit commun. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'AU 131/05, MDE 24/027/2005 du 19 mai 2005 et le communiqué de presse intitulé *Syrie. Un dirigeant religieux musulman «torturé à mort»* (MDE 24/036/2005 du 1er juin 2005).

Les procès qui se déroulent devant la Cour suprême de sûreté de l'État sont loin d'être conformes aux

normes internationales d'équité. Les accusés n'ont pas le droit d'interjeter appel et ne sont pas autorisés à consulter librement leur avocat ; en outre, les «aveux» qui semblent avoir été arrachés sous la torture sont considérés comme des preuves recevables. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que les procédures de cette juridiction ne respectaient pas les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Syrie est partie.

Deux chefs de file des Comités pour le renouveau de la société civile, Aref Dalilah, universitaire, et Riad Seif, ancien député, sont des prisonniers d'opinion. Ils ont été arrêtés en 2001 et condamnés respectivement en 2002, au terme d'un procès inique, à dix et cinq ans d'emprisonnement. En septembre 2001, Riad Seif avait organisé un séminaire politique au cours duquel des réformes politiques et des élections démocratiques avaient été réclamées. En mars 2001, il avait publié un document de réflexion sur les principes d'une organisation qu'il avait, semble-t-il, l'intention de fonder, *Harakat al Silm* (Mouvement pour la paix sociale). Aref Dalilah a été arrêté pour avoir dénoncé ouvertement la corruption et appelé au respect de la liberté d'expression parallèlement à des réformes économiques. Il semble qu'il ait également participé au séminaire politique organisé par Riad Seif.

Aref Dalilah, aujourd'hui âgé de soixante-trois ans, a été jugé par la Cour suprême de sûreté de l'État pour «tentative visant à modifier la Constitution par des moyens illégaux». Riad Seif, qui a aujourd'hui cinquante-neuf ans, a été jugé par le tribunal pénal de Damas pour plusieurs chefs d'accusation, y compris pour «tentative visant à modifier la Constitution par des moyens illégaux» et pour «incitation aux luttes de factions». Ces deux hommes sont incarcérés dans la prison d'Adhra ; ils ont subi des mauvais traitements et leur état de santé nécessite une prise en charge médicale. Riad Seif a besoin d'une opération à cœur ouvert et Aref Dalilah, qui observe, semble-t-il, une grève de la faim depuis le 12 juillet, souffre d'une thrombose veineuse. (Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport intitulé *Répression de la liberté d'expression : L'incarcération d'opposants pacifiques*, MDE 24/007/2002 du 6 juin 2002, l'AU 226/01, MDE 24/029/2001 du 7 septembre 2001 et ses mises à jour, ainsi que l'Action médicale intitulée *Préoccupations pour la santé de six défenseurs des droits humains emprisonnés*, MDE 24/054/2005 du 25 juillet 2005.)

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à libérer Riad Drar al Hamood sans délai, car il semble être un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exprimé ses convictions de manière pacifique ;
- dites-vous inquiet à l'idée que Riad Drar al Hamood soit détenu au secret et qu'il souffre d'hypertension liée à son diabète ; demandez qu'il soit autorisé à recevoir des visites de ses proches, à consulter un avocat de son choix et à bénéficier de tous les soins médicaux qui lui sont nécessaires ;
- cherchez à obtenir l'assurance que Riad Drar al Hamood se sera ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- rappelez aux autorités que la torture, comme l'a déclaré le rapporteur spécial des Nations unies chargé de la question, «est très souvent pratiquée durant la détention au secret. Celle-ci devrait être interdite et les personnes détenues au secret devraient être libérées sans délai» [traduction non officielle] ;
- rappelez aux autorités que Riad Drar al Hamood a le droit d'être entendu équitablement, comme le prévoient les normes internationale d'équité des procès.

**APPELS À**

<b>Président de la République :</b> His Excellency President Bashar al-Assad President of the Republic Presidential Palace Abu Rummaneh, Al-Rashid Street Damas République arabe syrienne <b>Fax :</b> +963 11 332 3410 <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency, / Votre Excellence,</i>	<b>Ministre de l'Intérieur :</b> His Excellency General Ghazi Kan'an Minister of Interior, Ministry of Interior Merjeh Circle Damas République arabe syrienne <b>Fax :</b> +963 11 222 3428 <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency, / Votre Excellence,</i>
--	---

**Ministre de la Justice :**

His Excellency Muhammad al-Ghafari  
Minister of Justice, Ministry of Justice  
Al-Nasr Street  
Damas  
République arabe de Syrie  
**Fax :** +963 11 222 3428

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Votre Excellence,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 12 OCTOBRE 2005,  
VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**